



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2011/2020(BUD)

6.10.2011

AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des budgets

sur la position du Parlement sur le projet de budget 2012 tel que modifié par le
Conseil – toutes sections
(2011/2020(BUD))

Rapporteur pour avis: Reinhard Bütikofer

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. accueille favorablement le processus du semestre européen, destiné à renforcer la gouvernance économique; estime que la mise en œuvre réussie de la stratégie UE 2020 demande que des engagements financiers conséquents, coordonnés, transparents et appropriés soient pris pour en réaliser les objectifs prioritaires, à la fois au niveau de l'Union européenne et au niveau des États membres, et que toute limitation des crédits budgétaires pertinents de l'Union en mettrait en péril la réalisation;
2. demande à la Commission et aux États membres de garantir la couverture à large bande pour tous les citoyens de l'Union d'ici 2013; fait observer que pour accélérer le déploiement de l'Internet à haut débit et que les entreprises et les ménages tirent parti des avantages d'un marché numérique unique, conformément à l'initiative phare de la stratégie UE 2020, intitulée "Stratégie numérique pour l'Europe", le financement des investissements dans les infrastructures à haut débit et des programmes d'infrastructure devrait être mieux coordonné grâce à une meilleure planification à l'échelon national, régional et local, et l'Union européenne devrait se concerter plus étroitement avec les régions afin de les aider à mobiliser les Fonds structurels et de développement rural à ces fins;
3. se félicite de l'intention de la Commission de concentrer les objectifs du projet de budget 2012 sur la stratégie Europe 2020; est profondément préoccupé, cependant, par l'inadéquation entre les priorités politiques du budget de l'Union et les dotations financières réelles, notamment dans le domaine de la politique énergétique, qui ne représente que 0,5 % du budget de l'Union et pour laquelle les dotations budgétaires devraient en fait diminuer en 2012; regrette, par ailleurs, le fait que le soutien aux priorités durables dans le secteur de l'énergie ne représente toujours qu'une part infime des programmes de RDI;
4. souligne l'importance du mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) au titre du septième programme-cadre de recherche (PC7) et du programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise au titre du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC), qui servent de modèle d'instruments financiers novateurs européens mettant en commun des crédits provenant du budget de l'Union et des ressources financières de la BEI pour appuyer le développement des entreprises et atteindre les objectifs de l'initiative phare "Une Union pour l'innovation"; demande à la Commission d'améliorer ces instruments dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'énergie;
5. rappelle que l'investissement dans la RDI est un processus à long terme qui est d'une importance essentielle pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020; estime que l'Union devrait concentrer ses dépenses dans des domaines, comme l'innovation et la R&D, qui stimulent la croissance économique, la compétitivité et la durabilité et contribuent à relever les défis sociétaux majeurs de notre époque; rappelle dans ce contexte la nécessité d'améliorer les conditions de RDI; souligne que la R&D dans le

secteur des énergies renouvelables et durables, des technologies de l'efficacité énergétique et de stockage de l'énergie, ainsi qu'en matière d'utilisation efficace des ressources, est d'un intérêt particulier en vue de la réalisation des objectifs de l'Union dans le domaine de l'énergie et du climat; demande qu'une évaluation soit faite sur la faisabilité et l'efficacité des critères de durabilité dans les programmes de RDI de l'Union et les procédures de sélection des projets;

6. rappelle l'importance d'infrastructures énergétiques intégrées à l'échelon de l'Union pour la sécurité énergétique et le marché commun de l'énergie de l'Union; souligne que, même si pour le programme RTE-Énergie, la programmation financière prévoit une augmentation significative du budget 2007-2013 par rapport à l'enveloppe initiale, le projet de budget prévoit une baisse de 12,5 % dans le financement de ce programme et le montant prévu de 22 millions d'euros reste toujours très limité par rapport aux défis à relever et au programme RTE-Transports; demande des dotations budgétaires plus importantes pour le développement des réseaux et de la technologie en matière d'infrastructures énergétiques, tels que les réseaux intelligents et le super-réseau européen, afin de favoriser une meilleure intégration du marché de l'énergie de l'Union et le recours aux sources d'énergie renouvelables et afin de contribuer à développer l'infrastructure nécessaire pour les véhicules électriques;
7. attire l'attention sur le fait que l'UE et les États membres n'ont pas suffisamment investi dans des mesures visant à réduire les émissions de CO₂ et à accroître l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les transports publics; demande à la Commission de prendre des mesures, en coopération avec les États membres, pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments et des réseaux centralisés de chauffage et de refroidissement urbains, et de prévoir une plus grande dotation financière en 2012, dans le cadre du réexamen du cadre financier pluriannuel;
8. rappelle que le PC7 doit être complètement mis en œuvre; soutient les efforts visant à mettre au point, conjointement avec la BEI et le FEI, des moyens novateurs de stimuler les investissements et de promouvoir la recherche et l'innovation, tels que le MFPR; soutient le déblocage de crédits budgétaires supplémentaires pour le MFPR, mais demande que les PME y aient davantage recours;
9. s'oppose à la proposition de la Commission de redéployer les crédits budgétaires alloués au PC7 pour en faire bénéficier le projet ITER; suggère que le programme ITER soit financé à partir de la marge restante;
10. souligne l'importance du programme Erasmus pour les jeunes entrepreneurs et invite la Commission à lui assurer un financement adéquat en 2012;
11. rappelle qu'il est urgent de se concentrer sur des technologies sûres et durables qui seront disponibles dans un avenir prévisible ou qui sont déjà disponibles comme piliers technologiques de la politique de l'Union en matière d'énergie et de climat, telles que les technologies parvenues à maturité définies dans le plan SET qui doivent être promues et mises en œuvre afin de réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020; regrette que le projet de budget 2012 ne prévoit pas de dotation financière pour les technologies visées dans le plan SET à partir de la ligne budgétaire existante consacrée au plan SET; est par conséquent d'avis que les modalités du financement à long terme du développement de ce

type de technologies énergétiques innovantes et durables doivent être immédiatement définies;

12. demande la mise en œuvre complète du "Small Business Act", avec la mise en place d'actions en matière de politique relative aux PME, y compris de mesures visant à améliorer leur accès au financement, à augmenter leur participation aux marchés publics et à mettre au point des programmes spécifiques et des mécanismes financiers novateurs; demande que les programmes spécifiques relevant du PIC – un programme phare pour les PME – soient sensiblement renforcés et que l'agence exécutive chargée de sa mise en œuvre (l'EACI) soit entièrement soutenue;
13. soutient le principe de l'émission d'obligations liées à des projets pour financer les importants besoins en infrastructures et les projets structurels s'inscrivant dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les nouvelles stratégies de l'Union qui s'annoncent, comme la nouvelle stratégie sur le développement des infrastructures énergétiques, et d'autres projets de grande envergure; demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce que le mécanisme des obligations européennes liées à des projets soit mis en place dès que possible, avant 2014, la date butoir mentionnée dans le document de consultation pertinent de la Commission;
14. estime que des objectifs clairs et ambitieux et un financement suffisant en matière de politique énergétique durable, d'efficacité énergétique et de politique en matière d'utilisation efficace des ressources peuvent apporter des avantages en termes de rapport coût/efficacité à l'économie européenne dans son ensemble; demande que des ressources publiques et privées, tant au niveau de l'Union que des États membres, soient affectées aux investissements dans ces secteurs prioritaires; se félicite à cet égard de la révision de la directive sur la taxation de l'énergie, qui peut apporter des incitations importantes à passer à des sources d'énergie renouvelables;
15. se félicite de l'augmentation proposée du budget de l'Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER), à la lumière de l'adoption du règlement REMIT¹ et des responsabilités croissantes de l'Agence; demande des dotations budgétaires plus importantes pour le développement des réseaux et de la technologie en matière d'infrastructures énergétiques, notamment des réseaux intelligents et du super-réseau européen;
16. rappelle que les chiffres figurant dans la programmation financière concernant EURATOM pour l'année 2012 sont à titre indicatif; souligne par conséquent que les dotations budgétaires des projets dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires par l'Union doivent être considérées suffisantes pour couvrir les coûts des tests de résistance dans toutes les installations nucléaires de l'Union;
17. souligne que les solutions d'urgence risquent de porter préjudice à la réussite et à la valeur ajoutée des projets stratégiques européens; estime qu'il convient de trouver à la place des solutions budgétaires de long terme, ainsi que des solutions de financement durables; souligne qu'une gouvernance appropriée, une planification et une programmation exactes, une bonne gestion financière et des limites claires concernant la participation de l'Union

¹ COM(2010)0726.

doivent être garanties pour les projets de grande envergure avant d'attribuer tout crédit supplémentaire; souligne que les crédits de l'Union affectés à ces projets ne devraient pas provenir du redéploiement des ressources allouées à d'autres programmes de l'Union en matière de recherche et développement, et que les coûts supplémentaires éventuels doivent être entièrement justifiés; attend les propositions à venir de la Commission sur les options techniques et financières concernant le futur déploiement de Galileo et GMES, et souligne la nécessité de trouver des moyens de financer le déploiement de la pleine capacité opérationnelle de Galileo; incite la Commission à examiner la possibilité d'utiliser des recettes du service public réglementé et du service commercial pour financer Galileo.

JUSTIFICATION

Introduction

Les priorités de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ci-après la commission ITRE) concernant le projet de budget pour 2012 ont été exprimées dans son avis du 26 mai 2011 sur le mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2012, et le résultat du vote est joint à l'avis susmentionné. Les amendements relatifs aux lignes budgétaires, tels que modifiés par le Conseil, ont été adoptés au sein de la commission ITRE le 31 août 2011.

La commission ITRE est clairement convaincue que nous ne pouvons pas permettre que les politiques budgétaires de l'Union européenne dévient des objectifs stratégiques qui ont été fixés pour l'Union dans le contexte de la stratégie UE 2020. La commission ITRE souhaite notamment souligner trois priorités:

- Nous affirmons fermement que le PC7 doit être mis en œuvre intégralement, afin de stimuler la croissance économique, la compétitivité et la durabilité et de contribuer à relever les défis sociétaux majeurs de notre époque.
- Dans la situation économique actuelle, il est également indispensable de soutenir les PME européennes, notamment les jeunes entreprises innovantes, et d'encourager l'esprit d'entreprise en accordant suffisamment de fonds au programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) et aux autres programmes utiles aux PME.
- La commission ITRE est également profondément préoccupée par l'inadéquation entre les priorités politiques de la politique énergétique de l'UE, telles que fixées dans la stratégie UE 2020, et les dotations financières réelles dans le domaine de la politique énergétique, ne représentant que 0,5 % du budget de l'UE. Les dotations budgétaires devraient en fait diminuer dans le projet de budget 2012 de la Commission. Il convient d'accorder une importance adéquate au domaine de la politique énergétique afin de pouvoir réaliser les engagements politiques pris par l'Europe.

Explications par titre

Titre 01 – Affaires économiques et financières

La réduction de 69,5 % (69 500 000 EUR) par le Conseil des crédits de paiement pour la ligne budgétaire "Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise" (ligne 01 04 04) au titre du PIC compromettrait les objectifs de ce programme. Le projet de budget initial est par conséquent rétabli.

Titre 02 – Entreprises

Les réductions proposées par le Conseil au titre 02 mettent en danger la réalisation de la stratégie UE 2020 dans plusieurs domaines importants tels que le PIC (ligne 02 02 01), la recherche spatiale (lignes 02 02 15 et 02 04 01 01), ainsi que la recherche liée aux transports (Galileo) (ligne 02 04 01 03) et le soutien à l'Agence européenne GNSS (02 05 02 01). Un rétablissement du projet de budget dans ces domaines est par conséquent nécessaire.

En vue de la nécessité d'améliorer les politiques en faveur des PME au sein de l'UE, la commission ITRE propose aussi d'augmenter de 10 millions d'euros la dotation du PIC (ligne 02 02 01) pour améliorer le soutien à la promotion de l'innovation au sein des PME et fournir les fonds nécessaires à la poursuite du programme "Erasmus pour les jeunes entrepreneurs" en 2012.

Titre 08 – Recherche

Titre 10 – Recherche directe

La commission ITRE estime que les réductions des crédits de paiement proposées par le Conseil dans les domaines liés à la recherche mettraient sérieusement en danger les activités du PC7. Ces réductions peuvent conduire à une augmentation du délai d'octroi ou même causer des retards de paiement pour des contrats déjà signés. Il convient de tenir également compte du fait que les crédits de paiement ont également été réduits dans le budget 2011 et qu'environ 70 % de l'ensemble des crédits de paiement demandés sont liés à des obligations restant à liquider pour 2007-2011 en raison de contrats/subventions déjà signés/accordées.

C'est pourquoi la commission ITRE estime qu'il est urgent de rétablir le projet de budget pour toutes les activités liées à la recherche et notamment celles des programmes du PC7. Cela comprend les lignes budgétaires "Coopération – Santé" (ligne 08 02 01), "Coopération – Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production" (ligne 08 04 01), "Coopération – Transports" (ligne 08 07 01), "Coopération – Instrument de financement avec partage des risques (RSFF)" (ligne 08 09 01), "Idées" (ligne 08 10 01) et "Capacités" (lignes 08 13 01 – 08 19 01). Le rétablissement du projet de budget est également nécessaire pour les activités de recherche relevant des autres titres tels que Transports (06), Environnement (07) et Éducation (15), notamment le programme "Personnes" du PC7 (ligne 15 07 77).

Pour que l'Europe soit en mesure de faire face aux défis de la stratégie 2020 et de réaliser ses objectifs en matière d'énergie, il est nécessaire de faire davantage d'efforts dans le domaine de l'énergie durable, notamment du développement de l'énergie renouvelable et de son intégration dans un système intelligent en matière d'électricité ainsi que dans le domaine de l'efficacité énergétique. La commission ITRE suggère par conséquent d'aller plus loin que le projet de budget dans le domaine du programme de coopération en matière d'énergie du PC7 et propose une augmentation de 40 millions d'euros au titre de la ligne budgétaire 08 05 01, consacrée notamment au développement de systèmes d'énergie durable et de l'efficacité énergétique.

En ce qui concerne les besoins financiers liés au projet ITER, la commission ITRE s'oppose à la proposition de la Commission de redéployer les crédits budgétaires alloués au PC7 pour en faire bénéficier le projet ITER. L'ensemble du financement du programme ITER devrait être décidé et géré de manière globale.

Titre 09 - Société de l'information et médias

La commission ITRE demande de rétablir les lignes budgétaires qui contribuent de façon importante à l'initiative phare de la stratégie UE 2020, intitulée "Stratégie numérique pour l'Europe", notamment toutes celles visant à soutenir les activités de recherche et d'innovation.

Titre 32 - Énergie

La commission ITRE demande de rétablir le projet de budget en ce qui concerne toutes les lignes budgétaires relevant du titre 32 (sauf la ligne 32 02 06 "Recherche liée à l'énergie – Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène") et propose une augmentation supplémentaire de 10 000 000 EUR au total en crédits d'engagement et de 19 160 000 en crédits de paiement pour le programme "Énergie intelligente – Europe" (ligne 32 04 06).

Projets pilotes et actions préparatoires

La commission ITRE a examiné et évalué tous les projets pilotes et les actions préparatoires proposés par les membres et adopté six nouveaux PP et AP soutenant les priorités politiques de la commission et ayant un fort potentiel de développement au sein des futures activités et programmes de l'UE:

- Projet pilote "Bridge to Europe Day" (après la ligne 02 02 15) pour rapprocher davantage les experts européens et l'Europe en réunissant des expatriés européens, qui ont créé des entreprises ou travaillent comme chercheurs dans la Silicon Valley, et des représentants des institutions européennes et d'entreprises européennes pour un échange d'expérience et de bonnes pratiques;
- Projet pilote "Young Innovators Mobility" (après la ligne 02 02 15) pour mettre en œuvre les initiatives "Une Union pour l'innovation" et "Jeunesse en mouvement", en permettant au moins à 100 jeunes chercheurs dynamiques de travailler à un stade précoce sur leur idée dans un organisme d'accueil;
- Projet pilote "A Rare Earth Competency network for Europe" (après la ligne 02 02 15) pour veiller à ce que l'UE prenne cette question au sérieux et s'efforce de mieux comprendre ces ressources afin notamment d'en augmenter le recyclage et la substitution;
- Projet pilote "RECAP: recycling at local scale of internal plastic scrap created by major EU polymer converting regions" (après la ligne 07 03 31) pour améliorer le recyclage des déchets en plastique en mettant au point de nouvelles solutions techniques pour recycler les déchets de la production du plastique et en mettant en œuvre et en structurant les voies de recyclage, sur la base de solutions et de technologies durables;
- Projet pilote "Energy security - Shale Gas" (après la ligne 32 04 17) pour financer des projets pilotes ou d'autres activités de soutien visant à analyser l'acceptation par le public de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schistes et à instaurer un dialogue à ce sujet;
- Action préparatoire "Cooperation Mechanisms implementing the RES Directive" (après la ligne 32 04 17) visant à examiner les conditions d'une mise en œuvre réussie des mécanismes de coopération en matière de sources d'énergie renouvelables prévus dans la directive sur les sources d'énergie renouvelables.

En plus des PP et AP susmentionnés, la commission ITRE a soutenu la mise au point de

l'action préparatoire "Erasmus pour les jeunes entrepreneurs" dans le cadre du programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise au titre du PIC (ligne 02 02 01).

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	26.9.2011
Résultat du vote final	+: 36 -: 0 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Jean-Pierre Audy, Bendt Bendtsen, Maria Da Graça Carvalho, Giles Chichester, Christian Ehler, Ioan Enciu, Gaston Franco, Adam Gierek, Norbert Glante, Fiona Hall, Edit Herczog, Romana Jordan Cizelj, Krišjānis Kariņš, Lena Kolarska-Bobińska, Philippe Lamberts, Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz, Marisa Matias, Judith A. Merkies, Miloslav Ransdorf, Herbert Reul, Michèle Rivasi, Jens Rohde, Paul Rübig, Amalia Sartori, Francisco Sosa Wagner, Patrizia Toia, Ioannis A. Tsoukalas, Marita Ulvskog, Adina-Ioana Vălean, Alejo Vidal-Quadras, Henri Weber
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Francesco De Angelis, Satu Hassi, Jolanta Emilia Hibner, Gunnar Hökmark, Werner Langen, Alajos Mészáros, Algirdas Saudargas